

INTERVENTION PLANIFIEE 657
N/REF : 1/09/2024 51H45 C:000023 I:00592

SDC 'Parc Saint Martin'
C/O CABINET LECOMTE
Centre d'Affaires Oberthur
1 RUE RAOUL PONCHON
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0303
IMMEUBLE : PARC ST MARTIN
2/12, RUE DU MOULIN ST-MARTIN
.
35700 RENNES

Rennes, le 25 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES V.0 - MME MANCIAUX = CONCIERGE TEL 06 81 71 52 69
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : Mme A HERVE

=====
OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

DÉPOSER 12 AVIS A MME MANCIAUX = LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI
DE 8H-12H 14H-18H APPELER EN ARRIVANT SUR PLACE

INTERVENTION DU 11/10
MISE EN PLACE D'UN AFFICHAGE POUR INTERVENTION DU 23/10

ENTRETIEN DU 23/10
- 6 GAINES DE VIDE-ORDURES DE 11 NIVEAUX

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/10/24 a 14H07 Mme A HERVE

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
66,00	Entretien 6	Gaines V.0 x 11 Niv./Niv	1	11,98		790,68
TOTAL H.T.						790,68
T.V.A. a 10,00%						79,06
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>869,74</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.